Extrait de la Convention de partenariat

Depuis 1986, TOURISTRA VACANCES, agence de voyages licenciée, accueille plus 165 000 vacanciers sur ses 17 villages vacances en France et 8 hôtels-club à l'étranger villages de vacances.

Fidèles aux valeurs de qualité, convivialité, découverte, détente et échange, nos villages relèvent aujourd'hui le défi de mieux intégrer et développer un tourisme respectueux de son environnement et de ses populations. Partie prenante d'un tourisme différent, social, solidaire et ouvert au plus grand nombre, Touristra Vacances s'engage à accueillir un public familial, à fournir des prestations à des conditions et tarifs adaptés. Nos nombreuses animations sont l'occasion d'initier, adultes et enfants, à de nouvelles activités sportives et ludiques.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Avantages tarifaires

TourisTra-Vacances s'engage à accorder aux affiliés UECT, soit sur présentation sur un village vacances de la licence si c'est un licencié d'un club ou d'une ligue, soit en s'identifiant avec un code de réservation spécifique par internet/téléphone, des conditions tarifaires suivantes :

- **Tarifs partenaires affiliés UECT dès la première personne inscrite:**

Des réductions jusqu'à -35% pour les séjours en individuels sur nos villages de vacances en France et jusqu'à -8% sur nos Club 3000 à l'étranger.

- **Tarif spécial groupe**

- Applicable dès 12 personnes
- Pour tout groupe constitué en village vacances en France et Club 3000 à l'étranger à la même date de départ et pour la même destination,

- **Avantages exclusifs en réservant tôt**

Organisez votre séjour à l'avance et profitez de nombreux avantages :

• Pour toute réservation d'un groupe avant le **1er août 2020** pour la même date de départ et sur la même destination, (séjours en France en hiver + Corse toute saison avec avion et séjours à l'étranger en Club 3000) :
- une première gratuité accordée pour chaque groupe constitué entre 20 et 29 participants payants.
- une deuxième gratuité octroyée pour un groupe constitué au-delà de 30 participants payants.
- annulation sans frais jusqu'à 40% du nombre de places réservées ; et ce, pour une modification d'effectif reçue par écrit chez TOURISTRA VACANCES au plus tard le **30/09/2020**.

• Pour toute réservation avant le **30 septembre 2020** (séjours en France printemps/été/automne) :
- une première gratuité accordée pour chaque groupe constitué entre 20 et 29 participants payants.
- une deuxième gratuité octroyée pour un groupe constitué au-delà de 30 participants payants.
- annulation sans frais jusqu'à 40% du nombre de places réservées ; et ce, pour une modification d'effectif reçue par écrit chez TOURISTRA VACANCES au plus tard le **30/11/2020.**

Au-delà de ces dates, annulation selon le barème de nos conditions particulières de vente annexées à la présente convention.

Modalités de réservation

- Touristra Vacances met à disposition un service de réservation facilité afin de permettre aux membres affiliés de l'UECT de bénéficier de leurs avantages.
- Toutes les inscriptions sont soumises aux conditions particulières de vente Touristra Vacances jointes aux présentes, et mentionnées dans ses catalogues, sur internet, au dos des confirmations de réservations.

1/ Individuels et groupes affiliés UECT

- Inscription et renseignements au 0890 567 567 (0, 15 €/min.) ou sur internet http://www.touristravacances.com avec votre **code de réduction partenaire 989433**.